



Le secrétaire d'État à la production animale, Michel Chancy, a indiqué, vendredi, qu'aucun produit avicole dominicain n'était autorisé à être commercialisé sur le marché haïtien, apportant ainsi un démenti formel aux informations relayées par les journaux dominicains faisant état d'un accord éventuel, en ce sens, entre les autorités des deux pays.

Les produits avicoles dominicains qui sont vendus sur le marché haïtien, y sont arrivés par contrebande, a aussi informé M. Chancy qui rassure que le gouvernement de la République d'Haïti va prendre toutes les dispositions en vue de lutter contre le fléau de la contrebande.

Depuis le mois de juillet 2013, les autorités haïtiennes, fait remarquer M. Chancy, ont fixé leur position sur la question. "Les entreprises dominicaines doivent respecter les normes internationales en la matière et ce sont ces normes que les autorités Haïtiennes entendent appliquer", a expliqué l'agronome Chancy.

Les autorités dominicaines, poursuit-il, doivent soumettre une liste d'entreprises qui respectent les normes internationales afin que des vérifications puissent être effectuées en vue de leur accorder le permis d'exporter en Haïti. À date, aucune liste n'a été acheminée au gouvernement haïtien, a-t-il relaté.

Grâce à l'application des mesures internationales, plus d'opportunités ont toutefois été créés sur le marché national des œufs qui peut absorber, a renchéri l'agronome, entre 300 millions à

Haïti-RD: aucun produit avicole dominicain n'est autorisé sur le marché haïtien

Écrit par LE/HPN

Vendredi, 17 Janvier 2014 12:25

400 millions d'œufs l'an. Aussi, plusieurs entrepreneurs dominicains, affirment le secrétaire d'État seraient déjà prêts à venir investir en Haïti au lieu de s'adonner à l'exportation dont les procédures sont plus complexes.

LE